

## Contrat de Participation Parentale Engagement et Importance de votre Implication

En tant que crèche parentale, nous existons grâce à l'implication active et essentielle des familles. Ce modèle unique repose sur une coopération solidaire, où les parents et le personnel travaillent ensemble pour offrir un accueil chaleureux, bienveillant et de qualité aux enfants.

### Votre Engagement, notre Force

En signant ce contrat de participation, vous vous engagez à apporter une contribution concrète à la vie de la crèche. Cet engagement se concrétise notamment par votre implication dans les **commissions** (Entretien des locaux, animation, courses...). **Votre contribution dans ces commissions est cruciale** pour le bon fonctionnement de la structure et pour garantir un environnement de qualité pour vos enfants.

### Pourquoi cette participation est-elle si importante ?

Sans la participation active des parents, la crèche ne pourrait tout simplement pas exister. C'est grâce à cet engagement collectif que nous pouvons :

- Maintenir un cadre sécurisant et stimulant pour les enfants,
- Offrir des tarifs accessibles et équitables,
- Créer un environnement familial et participatif
- Garantir la continuité des services malgré des ressources limitées.

### Un Engagement Réel et Solidaire

En tant que parent, votre engagement va au-delà d'une simple formalité. Il s'agit d'une véritable responsabilité vis-à-vis de votre enfant, des autres familles, et de toute l'équipe de la crèche. Votre participation est essentielle, et son absence pourrait compromettre l'accueil et le bien-être des enfants.

### Rappel des Obligations

En signant ce contrat, vous acceptez de :

- Respecter les plannings de participation fixés,
- Communiquer en cas d'imprévu et trouver une solution alternative,
- Apporter une contribution active, régulière et constructive à la vie de la crèche.

**En cas de non-respect de cet engagement, la crèche se réserve le droit de remettre en question la poursuite de l'accueil de votre enfant.**

## Choix de Commission et Disponibilités

Merci de sélectionner ci-dessous la ou les commissions auxquelles vous souhaitez contribuer.

**La participation à la commission ménage est obligatoire** avec une à deux intervention(s) par mois (sauf pour les familles pouvant se rendre disponibles 2h par semaine de manière fixe dans la commission animation, dans ce cas, aucune intervention ménage n'est demandée).

Pour cette commission ainsi que pour la commission animation, veuillez indiquer vos jours de préférence. Les autres commissions nécessitent une aide ponctuelle selon les besoins de la crèche.

Commission	Participation	Jour(s) souhaité(s) (pour animation et ménage)
🕒 Ménage (obligatoire, 1 à 2 fois par mois)	<input type="checkbox"/>	_____
🎭 Animation	<input type="checkbox"/>	_____
🌿 Main verte	<input type="checkbox"/>	_____
🛠 Bricolage	<input type="checkbox"/>	
🛒 Courses	<input type="checkbox"/>	_____

**Remarque :** Le planning de la commission ménage sera communiqué sur plusieurs mois, nous comptons sur votre sérieux pour assurer la propreté et l'hygiène de la crèche.

Nous vous remercions sincèrement pour votre engagement. Ensemble, nous faisons vivre un projet éducatif unique, basé sur la coopération, la confiance et le respect mutuel.

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature des parents :

Familles Rurales Association de Chesny

Crèche « A petits pas »

4 bis rue Charmante

57245 CHESNY

Tél : 03 87 63 13 26